

Burundi : manque d'une législation adaptée dans le secteur pharmaceutique

@rib News, 22/11/2014 - Source Xinhua Le Burundi manque d'une législation adaptée en matière de réglementation pharmaceutique, a déclaré samedi à Bujumbura Cassien Ntadambanya, président de l'Ordre National des Pharmaciens du Burundi (ONPB). Lors d'une interview, M. Ntadambanya a déploré le manque de textes législatifs et réglementaires adaptés dans le secteur des médicaments au Burundi.

"Les autres pays membres de la Communauté Est-Africaine (CEA: Rwanda, Ouganda, Tanzanie et Kenya), ont déjà mis en place deux textes législatifs importants, à savoir la loi régissant l'exercice de la pharmacie et la loi sur l'autorité de régulation pharmaceutique", a-t-il souligné, avant d'ajouter qu'"au Burundi, on n'a qu'une loi devenue caduque et désuète datant des années 1980". Le manque d'une loi rigoureuse spécifique au secteur pharmaceutique facilite l'intrusion des aventuriers dans la profession pharmaceutique au Burundi. Sans cette loi, la répression des délinquants sera impossible, a-t-il martelé en soulignant qu'un médicament mal utilisé peut constituer un poison. En outre, il a noté que sur le terrain pharmaceutique du Burundi, l'état des lieux en termes de défaillances sur l'assurance-qualité des médicaments est déplorable. Dans les faits, "le Burundi vit essentiellement des produits importés et n'a qu'une petite industrie pharmaceutique, l'enregistrement des médicaments avec homologation, un des repères fondamentaux pour garantir l'assurance-qualité des médicaments, n'a pas encore commencé", a-t-il fait savoir. Il a précisé que "dans la mesure où les professionnels des médicaments sont placés dans des conditions où ils ne peuvent pas eux-mêmes vérifier la qualité des produits". Aujourd'hui, du fait de ces défaillances, la réalité est que "80% des pharmacies sont entre les mains des non professionnels", a-t-il affirmé. Pour remédier à la situation, le gouvernement burundais devrait user de son pouvoir en mettant en place une loi restrictive en ce qui concerne les conditions d'ouverture d'une pharmacie au Burundi. L'harmonisation des secteurs pharmaceutiques au sein des pays de la CEA (dont le Burundi fait partie) à travers les organes de régulation respectifs, est aussi un créneau d'espoir pour donner un coup d'accélérateur aux réformes dans ce secteur au sein de cette sous-région, a-t-il plaidé.